



Assurance perte d'emploi

Par Johnny

Mon assureur me dit que les remboursements de mon dossier

Perte d'emploi se termine le jour de mes 65 ans est ce la

Norme ? Je suis toujours inscrit à pôle emploi encore pour

1 an et mon prêt se termine dans 18 mois. J'ai actuellement

66 ans .on t il le droit de suspendre les remboursements ?

Merci pour votre réponse

Par yapasdequoi

Bonjour ?

Les garanties sont indiquées sur le contrat.

L'assureur applique le contrat et rien d'autre.

Si celui ci s'arrête à vos 65 ans, c'est ce qui se passera.

Donc : relisez le contrat.

PS : il n'y a pas de norme... Ou plutôt il est rare que la perte d'emploi soit couverte.